MRC de Témiscamingue

Béarn ✶ Belleterre ✶ Duhamel-Ouest ✶ Fugèreville ✶ Guérin ✶ Kipawa ✶ Laforce ✶ Laniel (TNO) ✶ Latulipe-et-Gaboury ✶ Laverlochère-Angliers ✶ Lorrainville ✶ Moffet ✶ Nédélec ✶ Notre-Dame-du-Nord ✶ Rémigny ✶ St-Bruno-de-Guigues ✶ St-Édouard-de-Fabre ✶ St-Eugène-de-Guigues ✶ Témiscaming ✶ Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

COMPTE RENDU
Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRC de Témiscamingue

Ayant eu lieu le 26 juin 2018 à 19 h 00, salle 223 de de la MRCT

Sont présents :

- M^me^ Claire Bolduc, représentante du conseil de la MRC et préfète de la MRCT
- M^me^ Lise Roy, citoyenne de Fugèreville
- Anny Roy, productrice maraîchère en serre
- Yan Gaudet, producteur acéricole
- M. Simon Rétif, Conseiller aux entreprises à la SDT
- M. Chaibou Achirou, agent de développement à la MRCT

Sont absents :

- M. Daniel Barette, représentant du conseil de la MRC et maire de la municipalité de Laverlochère-Angliers
- M. Michel Robert, producteur laitier et entreprise de grain
- Carole-Ann Poudrier, productrice de lait et céréale

1. Mot de bienvenue et présentation de Chaibou

M. Chaibou Achirou souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture de l'ordre du jour du 26 juin 2018

Lecture de l'ordre du jour et son adoption.

3. Modification du PDZA en lien avec le 11ème critère de l'article 62 de la loi 122 - proposition

Mise en contexte

La Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) est chargée de décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'exclusion et à l'inclusion d'un lot à la zone agricole.

Se référant à la loi 122 adoptée par le gouvernement provincial sur le gouvernement de proximité, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) doit prendre en considération, à son article 62 du règlement de la

LPTAA, un critère de plus. Ce dernier réfère la CPTAQ à considérer le plan de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC lors des analyses des dossiers sur les demandes d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, l'aliénation, l'exclusion, ou inclusion d'un lot à la zone agricole comme onzième critère.

Décision

Faisant suite à la présentation de M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement régional de la MRC, qui a présenté les modifications à venir avec l'adoption de la loi 122 et la proposition d'un addendum au PDZA; les membres du comité municipal agricole et agroalimentaire ont recommandé d'accepter cet addendum au PDZA, intitulé 5ème chapitre. Mme Bolduc en a d'ailleurs traité lors de la rencontre des MRC organisée par la FQM en début juin lors d'une présentation du nouveau président de la CPTAQ. Cette représentation politique était faite directement au nouveau président. Elle ajoute que la MRC devrait adresser une correspondance à la présidence de la CPTAQ en ce sens à laquelle pourrait être traité également les besoins du Témiscamingue sur la connaissance et l'ancrage des commissaires sur le territoire agricole. M. Gaudet quant à lui souhaite à ce que la MRC de Témiscamingue documente le nombre de demandes refusées. Enfin, Mme Anny Roy se dit d'accord à ce que les commissaires viennent au Témiscamingue et s'imprégner de la réalité du terrain.

4. Lecture du compte rendu de la rencontre du 30 avril 2018

Le compte rendu de la rencontre du 30 avril a été acheminé aux membres du comité. Aucune modification n'a été apportée à la version préliminaire. Ainsi, la version finale a été diffusée sur le site web de la MRCT dans la section « Agriculture ».

5. Retour sur le bilan de mi-parcours du PDZA :

Mise en contexte :

L'évènement entourant la tenue du bilan de mi-parcours du PDZA a été tenu le 22 juin 2018 comme prévu. Près de 25 personnes ont participé à l'activité dont la majorité étaient des partenaires de la MRC. La MRC de Témiscamingue a profité de cette occasion pour faire le lancement du service L'ARTERRE sur le territoire de la MRC de Témiscamingue et une conférence de presse a eu lieu.

Décision :

Mme Lise Roy, présente à l'évènement, affirme que l'activité a été très positive. Elle renchérit tout en affirmant qu'à travers cette activité on se rend compte que plusieurs activités sont réalisées dans le cadre du PDZA. M. Achirou complète en disant que c'est 69 % des activités qui sont en cours de réalisations, 20 % des actions réalisées et 11% des actions qui sont partiellement réalisées.

Enfin, Mme Bolduc conclut sur le fait que l'activité était focalisée sur le PDZA et qu'il faut maintenant se questionner sur ce qui reste à faire. Tout ceci met en relief les quarante ans du désengagement de l'État. S'il y avait une continuité quant à la présence et au support de l'État, on aurait assurément un autre portrait.

6. Suivi des actions passées

Suivi :

Récompense des producteurs : exemple d'initiative de la MRC de Pierre-De-Saurel

M. Chaibou Achirou n'a pas fait le suivi auprès de la MRC de Pierre-De-Saurel en lien avec la récompense des producteurs tenant compte du fait qu'il lui fallait prioriser la réalisation du bilan de mi-parcours du PDZA et la mise en place du service de L'ARTERRE.

7. Projection du documentaire l'anecdote agricole

Mise en contexte :

Il a été question de réaliser d'autres projections du documentaire l'anecdote agricole cet été. Après avoir vérifié certaines informations, notamment la propriété du documentaire, la MRC de Témiscamingue souhaite aller de l'avant avec une projection du film cet été. Des sites comme la Bannick, le rift, une projection plein air lors de la foire gourmande, sont des options possibles identifiées par la MRC de Témiscamingue.

Décision :

Les membres du comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) sont d'accord à ce que la projection soit faite cet été. Toutefois des questions sur le choix des lieux de la projection s'étaient posées. Pour M^{me}. Claire Bolduc et M^{me}. Anny Roy, la projection doit cibler des lieux où les personnes auront plus d'intérêt; choisir 2 ou 3 endroits tels la foire gourmande, le marché public, la table champêtre, etc.

8. Dossier de la gestion de l'offre

Mise en contexte :

M^{me} Claire Bolduc aborde le sujet dans le contexte actuel de discussions politiques sur les accords commerciaux. Elle se demande si on a fait la réflexion de l'impact de la gestion de l'offre sur le territoire agricole du Témiscamingue. M^{me} Bolduc rappelle que les quotas sont aussi des mesures sociales, et que l'éventualité de leur disparition dans le contexte d'accords commerciaux pose l'enjeu concret du développement du territoire. Beaucoup de questions viennent toucher l'agriculture du Témiscamingue, pour lesquelles le CMAA doit entreprendre des réflexions au lieu d'attendre l'impact, d'indiquer M^{me} Bolduc. Ci-dessous une liste de questions pertinentes parmi d'autres qu'on peut se poser :

- Quels sont les impacts des quotas sur le territoire? Quelles pourraient être les conséquences de leur abolition?
- Quels sont les impacts de l'importation dans le contexte des accords commerciaux (ALENA, traité transpacifique, etc.) des autres produits agricoles sur la production locale?
- Comment constater l'impact sur notre territoire, notre économie locale et sur nos communautés?

M^{me} Claire Bolduc souhaite que les arguments d'impact sur le territoire soit mis en avant dans l'analyse des enjeux à réaliser par la MRC de Témiscamingue ou des territoires voire les régions comme la nôtre (région éloignée) qui documentent l'enjeux.

Décision :

M. Chaibou Achirou documentera l'effet de la présence de production sous gestion de l'offre sur le territoire de la MRC d'ici l'automne. Pour ce qui est de l'analyse des données, le CMAA à travers la MRC de Témiscamingue peut solliciter l'appui de chercheurs tels que Maurice Doyon, professeur à l'Université Laval. D'autres professionnels peuvent être mis à contribution comme des fiscalistes et/ou des

comptables ou même se référer au Réseau Agriconseils pour obtenir une liste des consultants.

12. Autres affaires

Piscine Ville-Marie :

M^me^ Anny Roy, souhaite que la fermeture de la piscine de Ville-Marie soit abordée malgré que le sujet n'ait rien à voir avec le milieu agricole. M^me^ Anny Roy trouve dommage le manque de piscine dans le grand centre surtout en termes d'attraction. Cependant la vraie inquiétude de M^me^ Anny Roy se situe surtout entre la fermeture et l'ouverture d'une nouvelle piscine. Beaucoup de personnes l'utilisent en particulier les personnes âgées pour garder la forme et il sera dommage si toutes ces personnes perdent l'habitude.

Répondant à l'inquiétude de M^me^ Anny Roy, madame Bolduc a indiqué que deux tendances se dégagent actuellement dans la gestion du dossier de la piscine : d'une part on dispose du projet de la commission scolaire et celui du milieu municipal d'autre part mais qu'à ce stade des discussions et de la collecte d'informations, il n'y a pas de décision prise. M^me^ Bolduc rappelle aussi que la MRC n'a pas le mandat de construire une nouvelle installation de piscine, elle a le mandat de documenter les options possibles auprès des municipalités.

M. Yan Gaudet recommande à ce que la MRC de Témiscamingue mette en avant les données chiffrées une fois confirmée et d'avancer dans le processus.

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera fixée par sondage doodle pour le mois d'octobre 2018 à la MRCT, salle 222 à compter de 19 heures.

14. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 21 h.

(MRCT, 10 juillet 2018/ca)